



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### BOGOTA PLUS

Date de révision 07-avr.-2025  
Date d'impression 07-avr.-2025

Version 2 Remplace la version : 22-mars-2024  
SFPCE30041C

Codes produit HRB05521-33  
9511464

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

### BOGOTA PLUS

#### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide; Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA France s.a.s  
33, rue de Verdun  
92156 SURESNES Cedex  
Tel: (+33) (0)1 41.47.33.33  
Fax: (+33) (0)1 41.21.54.34

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail fds@adama.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :  
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 3 - (H301)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique

#### Pictogrammes de danger

**Mention d'avertissement****Danger****Mentions de danger**

H301 - Toxique en cas d'ingestion  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Conseils de prudence**

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine  
 P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P330 - Rincer la bouche  
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
 P405 - Garder sous clef  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**Phrases supplémentaires pour PPP**

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit.

Délai de rentrée: 24 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

**2.3. Autres dangers****PBT & vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Aucun(e) connu(e).

**Polluants organiques persistants**

Sans objet.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium	999-81-5	213-666-4	007-003-00-6	25-28	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312)			Aucune donnée disponible
Acide 2-chloroéthylphosphonique	16672-87-0	240-718-3	015-154-00-4	12-15	Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 2 (H411) EUH071			Aucune donnée disponible

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours: Attention à votre propre protection.

#### **Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### **Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### **Contact avec la peau**

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

#### **Ingestion**

Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

**Protection individuelle du personnel** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
**de premiers secours**

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Symptômes**

Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### **Note au médecin**

Traiter les symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit** Aucune information disponible.  
**chimique**

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.  
**la lutte contre le feu**

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter

<b>sans danger</b>	tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.
-----------------------------------	---

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

<b>Niveau dérivé sans effet (DNEL)</b>	Aucune information disponible.
<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	Aucune information disponible.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### **Équipement de protection individuelle**

##### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches.

##### **Protection des mains**

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

##### **Protection de la peau et du corps**

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

##### **Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
État physique	: liquide		
Couleur	: vert		
Odeur	: caractéristique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 2.015	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
<b>Point de fusion / point de congélation °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point / intervalle d'ébullition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Taux d'évaporation</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Sans objet		
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur kPa</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 1.114-1.116	EEC A.3	20.7 °C
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
<b>Température d'auto-inflammabilité °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Température de décomposition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique mm<sup>2</sup>/s 40 °C</b>	: 3.061	OCDE 114	20°C
<b>Tension superficielle</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Granulométrie</b>	: Sans objet		

## 9.2. Autres informations

**Massé volumique apparente g/ml** : Sans objet

### **9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

**Propriétés explosives** : N'est pas un explosif  
**Propriétés comburantes** : Aucune donnée disponible

### **9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**dangereuses**

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

	<b>Valeurs</b>	<b>Espèce</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
DL50 par voie orale mg/kg	: 300-2000			ETAmél
DL50, voie cutanée mg/kg	: 1000-2000			ETAmél
CL50 par inhalation mg/l	: >5			ETAmél
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

**Toxicité chronique**

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Nom chimique**

Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium Acide 2-chloroéthylphosphonique : Non classé

**Cancérogénicité**

**Nom chimique**

Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium Acide 2-chloroéthylphosphonique : Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction**

**Nom chimique**

Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium Acide 2-chloroéthylphosphonique : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

**STOT - exposition unique**

**Nom chimique**

Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium Acide 2-chloroéthylphosphonique : Aucune donnée disponible

**STOT - exposition répétée**

**Nom chimique**

Chlorure de : Aucune donnée disponible

2-chloroéthyltriméthylammonium : Aucune donnée disponible  
 Acide 2-chloroéthylphosphonique

#### Danger par aspiration

##### Nom chimique

Chlorure de : Aucune donnée disponible  
 2-chloroéthyltriméthylammonium  
 Acide 2-chloroéthylphosphonique : Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien

Propriétés perturbatrices endocrinien : Aucune information disponible.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes : Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë

	Valeurs	Espèce	Méthode	Remarques
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: Aucune donnée disponible			
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 49.7	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: >100	P. subcapitata	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: >10	Lemna gibba	OECD 221	jours 7

#### Toxicité aquatique chronique

	Valeurs	Espèce	Méthode	Remarques
Poisson NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Crustacés NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Autres végétaux NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			

#### Toxicité terrestre

##### Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique  
 Chlorure de : 441 Coturnix japonica  
 2-chloroéthyltriméthylammonium  
 Acide 2-chloroéthylphosphonique : 1212 Colin de Virginie

##### Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique  
 Chlorure de : > 80.2  
 2-chloroéthyltriméthylammonium  
 Acide 2-chloroéthylphosphonique : > 100

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Dégénération abiotique

#### Eau DT50 jours

##### Nom chimique

Chlorure de : 6.6 20 °C  
 2-chloroéthyltriméthylammonium  
 Acide 2-chloroéthylphosphonique : 1.51

**Terrestre DT50 jours****Nom chimique**

Chlorure de	:	27.5	20° C
2-chloroéthyltriméthylammonium			
Acide 2-chloroéthylphosphonique	:	9.18	RAPID

**Biodégradation****Nom chimique**

Chlorure de	:	Facilement biodégradable
2-chloroéthyltriméthylammonium		
Acide 2-chloroéthylphosphonique	:	N'est pas facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Nom chimique</b>			
Chlorure de	:	- 3.5	
2-chloroéthyltriméthylammonium			
Acide 2-chloroéthylphosphonique	:	-1.89	pH 7

**Facteur de bioconcentration (BCF)**

<b>Nom chimique</b>	
Chlorure de	:
2-chloroéthyltriméthylammonium	
Acide 2-chloroéthylphosphonique	:

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Adsorption/désorption</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Nom chimique</b>			
Chlorure de	:	---	
2-chloroéthyltriméthylammonium			KOC
Acide 2-chloroéthylphosphonique	:	-----	KOC

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien**

<b>Propriétés perturbatrices endocrinien</b>	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****ADR**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN2902
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN2902, PESTICIDE, LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique), 6.1, III, (E)
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	61, 274, 648
<b>Code de classification</b>	T6
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(E)

**RID**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN2902
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN2902, PESTICIDE, LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique), 6.1, III
<b>Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	61, 274, 648
<b>Code de classification</b>	T6

**IMDG**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN2902
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique), 6.1, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Polluant marin</b>	NP
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	61, 223, 274
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-A
<b>IMDG stockage et séparation</b>	Category A SW2 Aucune information disponible
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

**IATA**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN2902
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (Chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium, Acide 2-chloroéthylphosphonique), 6.1, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	A3, A4

Code ERG

6L



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Réglementations nationales**

Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique	Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009
----------------------------------	---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date de révision** 07-avr.-2025

**Motif de la révision** Révision générale

**Informations supplémentaires** Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le Règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**Abréviations et acronymes**

ADR -	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
ADN -	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
CAS Number -	Numéro du Chemical Abstract Service
EC Number -	CE: Numéro EINECS et ELINCS
EINECS -	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
ELINCS -	Liste européenne des substances chimiques notifiées
IATA -	Association internationale du transport aérien
ICAO-TI -	OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG -	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50 -	CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50 -	DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
OECD -	OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT -	Persistant, bioaccumulable et毒ique
RID -	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STOT -	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB -	Très persistant et très bioaccumulable

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Classification of the mixture**

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Méthode de classification**

Classification basée sur la décision de l'autorité phytoprotection en France.

Classification basée sur la décision de l'autorité phytoprotection en France.

Classification basée sur la décision de l'autorité phytoprotection en France.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**